



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 15 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAMPAGNE 2013 : Déclaration PAC Accueil des exploitants agricoles à la DDTM du Calvados

Un accueil physique des exploitants agricoles est organisé par la Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM), afin de les accompagner dans leurs télé-déclarations des aides surfaces et animales et dans le dépôt des clauses de transfert de DPU :

**du jeudi 2 mai au mercredi 15 mai 2013 (inclus)
de 9 h à 11h45 et de 13h30 à 16h30.**

Les télédéclarations et dépôt des dossiers peuvent s'effectuer aux accueils suivants :

	Adresse
Siège de la DDTM	10 Bd du Général Vanier – la Pierre Heuzé – CAEN Tél. 02 31 43 15 90
Délégation territoriale du Bessin	Rue Pierre de Coubertin – BAYEUX - Tél. 02 31 51 20 35
Délégation territoriale des Bocages	Rue Bellevue – VIRE - Tél. 02 31 66 20 50
Délégation territoriale du Sud Pays d'Auge	10 rue Créton – LISIEUX – Tél. 02 31 48 26 40
Mairie de Potigny	Place de la 1ere division blindée polonaise – POTIGNY Tél. 02 31 43 19 35

Les exploitants doivent vérifier qu'ils détiennent toutes les pièces indispensables à la déclaration, notamment en cas de changement de compte bancaire un RIB original et tout autre document nécessaire à l'instruction du dossier.

Il est également rappelé que pour simplifier leurs démarches administratives, les exploitants peuvent effectuer de chez eux ou avec leur conseiller la déclaration de surfaces ou de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) par Internet en utilisant le site **TELEPAC**, à l'adresse www.telepac.agriculture.gouv.fr



10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Contact Presse :

Isabelle Gautié, Chargée de Communication - Tél 02-31-43-16-35 – Mél : isabelle.gautie@calvados.gouv.fr